



**Décision CODEP-CLG-2023-062051 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 15 novembre 2023 modifiant la décision CODEP-CLG-004818 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 24 janvier 2023 relative à la nomination des membres du comité social d'administration de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire.**

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2011-595 modifié du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l’élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l’Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l’Etat et notamment son article 22 ;

Vu la décision 2022-DC-0722 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 2 juin 2022 portant création d'un comité social d'administration de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1er au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour le comité social d’administration de proximité institué auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants de l’organisation syndicale UNSP-FO au sein de la formation spécialisée du comité social d’administration de proximité en date du 23 décembre 2022 et du 9 novembre 2023 ;

Vu la décision CODEP-CLG-2023-004818 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 24 janvier 2023 relative à la nomination des membres du comité social d'administration de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la démission en date du 25 septembre 2023 de Madame Emilie VILLEGAS, représentante titulaire élue au comité social d’administration de proximité et représentante suppléante à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

Vu la démission en date du 13 octobre 2023 de Madame Nahema HADJERAS, représentante élue suppléante au comité social d’administration de proximité et représentante titulaire à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

Vu la mobilité externe de Monsieur Matthias FARGES, représentant élu titulaire au comité social d'administration de proximité, et représentant suppléant à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

Vu la mobilité externe de Monsieur Yohann UZAN, représentant élu titulaire au comité social d'administration de proximité et représentant suppléant à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

Vu la mobilité externe de Madame Marion COUTURIER, représentante élue suppléante au comité social d'administration de proximité ;

Vu la mobilité externe de Madame Naomi EIDELMANN, représentante élu suppléante au comité social d'administration de proximité, et représentante titulaire à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

Vu la mobilité externe de Monsieur Aurélien RIZZON, représentant élu suppléant au comité social d'administration de proximité et représentant titulaire à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

Vu la mobilité externe de Madame Christelle DALLAY, représentante suppléante à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

## **DECIDE :**

### **TITRE IER COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés, au comité social d'administration de proximité institué auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire en qualité de membres de l'administration :

#### **1. Membres titulaires :**

Monsieur Bernard DOROSZCZUK, président de l'Autorité de sûreté nucléaire représenté par  
Monsieur Olivier GUPTA, directeur général  
Monsieur Jean-Patrick GOUDALLE, secrétaire général

#### **2. Membres suppléants :**

Monsieur Daniel DELALANDE, directeur général adjoint

#### **Article 2**

Sont nommés, au comité social d'administration de proximité auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire : en qualité de représentants du personnel au titre de l'organisation syndicale UNSP-FO :

#### **1. Membres titulaires :**

Monsieur Thibaut FERREIRA (division de Lyon)  
Madame Charlotte GUENAULT (DCN)  
Madame Laetitia N'DOYE (DCN)  
Monsieur Nicolas PIC-BONNAL (MSC)  
Madame Sophie PICOT (division de Nantes)  
Monsieur Kalilou THIAM (division de Bordeaux)

Monsieur Thomas LOMENEDE (division d'Orléans)  
Madame Viviane NGUYEN (DRC)

**2. Membres suppléants :**

Monsieur Jonathan RUILLE(DRC)  
Monsieur Romain VEILLOT (division de Lyon)  
Madame Amélie GAGNAIRE (DRC)  
Monsieur Sébastien CIZAIRE(DCN)  
Madame Céline KRAWCZYK (division de Lille)  
Madame Viviane MABARI (DRC)  
Monsieur Christophe BIGOU (DRC)

**TITRE II  
FORMATION SPECIALISEE**

**Article 3**

Le président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration de proximité de l'Autorité de sûreté nucléaire est le président de ce même comité mentionné à l'article 1er.

**Article 4**

Sont désignés à la formation spécialisée du comité, mentionnée à l'article 3, en qualité de représentants du personnel au titre de l'organisation syndicale UNSP-FO :

**1. Membres titulaires :**

Madame Sophie PICOT (division de Nantes)  
Monsieur Thibaut FERREIRA (division de Lyon)  
Madame Charlotte GUENAULT (DCN)  
Madame Laetitia N'DOYE (DCN)  
Monsieur Thomas LOMENEDE (division d'Orléans)  
Monsieur Kalilou THIAM (division de Bordeaux)  
Madame Viviane MABARI (DRC)  
Monsieur Jonathan RUILLE (DRC)

**2. Membres suppléants :**

Madame Fanny BROUANT (DEU)  
Monsieur Nicolas PIC-BONNAL (MSC)  
Madame Amélie GAGNAIRE (DRC)  
Madame Viviane NGUYEN (DRC)  
Madame Céline KRAWCZYK (division de Lille)  
Monsieur Christophe BIGOU (DRC)

**Article 5**

Le Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 15 novembre 2023

*Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire*

**Bernard DOROSZCZUK**

